



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 93/CNCMP/2021
DU 17/12

Le vendredi 17 décembre 2021 à 11 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

**COMMISSION DES MARCHÉS DE LA CENTRALE DES ACHATS ET D'APPROVISIONNEMENT
DU MARCHÉ**

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe avec le fournisseur ANTEI INTERNATIONAL pour l'acquisition de 12 500 tonnes +/-5% de sucre blanc destinées aux programmes sociaux de l'Etat. **Réf.: lettre n°007/CPMP/CAAM reçue le 16 Décembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CAAM approuvant ledit projet de marché passé avec ANTEI INTERNATIONAL pour l'acquisition de 12 500 tonnes +/-5% de sucre blanc destinées aux programmes sociaux de l'Etat pour un montant de 7 875 000 USD HTT +/-5% et impôts et un délai de livraison prévu en Janvier 2022.

2°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe avec le fournisseur SOUFFLET NEGOCE pour l'acquisition de 50 000 tonnes +/-5% de blé tendre en deux lots de 25 000 tonnes +/- 5% chacun, destinées aux programmes sociaux de l'Etat. **Réf.: lettre n°008/CPMP/CAAM reçue le 16 Décembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CAAM approuvant ledit projet de marché passé avec SOUFFLET NEGOCE comme suit :

- *lot 1 : 25 000 tonnes +/- 5% de blé tendre pour un montant de 9 815 000 +/- 5% USD HTT et impôt et un délai de livraison prévu en Janvier 2022;*
- *lot 2 : 25 000 tonnes +/- 5% de blé tendre pour un montant de 9 872 500 +/- 5% USD HTT et impôt et un délai de livraison prévu en Avril 2022.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

3°/- Examen du PPM-2021 actualisé de Société MAADEN, Réf: lettre N°000415 DU 15/12/2021 /CPMP/MPME.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2021.

4°/- Examen, du PPM 2021 actualisé de la SMH, Réf: lettre N°00414 du 15/12/2021/CPMP/MPME.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2021.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Rectification d'une décision relative au projet de marché pour l'extension de l'unité de conditionnement des dattes à Atar (lot 1) avec le nouveau crédit d'impôt. Réf. : lettre n°0461/CPMP/MDR reçue le 14 Décembre 2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP rectifie la décision de l'extrait du PV n°92 du 15/12/2021 comme suit :

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MDR approuvant ledit projet de marché passé avec le groupement SEB TP/TBC pour un montant de 30 319 957 MRU HT et un crédit d'impôts de 12 016 364,18 MRU avec un délai de 8 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MDR approuvant ledit projet de marché passé avec le groupement SEB TP/TBC pour un montant de 42 336 321,18 MRU HT et un crédit d'impôts de 30 319 957 MRU avec un délai de 8 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

6°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à l'acquisition des engins et camions pour le compte du ministère de l'équipement et des transports; Réf : lettre n° 466 CPMP/MET/P reçue le 16 décembre 2021.